

LE PROCESSUS DE LIBERALISATION DE LA FILIERE SUCRE EN ALGERIE: IMPACTS ET ENJEUX

Mr. BENZOHR A Benyoucef *

Résumé :

Le processus de libéralisation économique dans les années quatre vingt dix en Algérie, a favorisé l'émergence d'entreprises sucrières privées de raffinage de sucre roux d'importation, dont le développement s'explique principalement par une protection douanière contre l'importation de sucre blanc. Ces entreprises font face aujourd'hui à une concurrence internationale intense, due au pouvoir de négociation des grandes firmes d'approvisionnement en sucre roux. Cette situation montre que le défi pour les entreprises sucrières algériennes est leur aptitude à maîtriser leurs approvisionnements en matière première, d'où la nécessité d'élaborer des stratégies d'internationalisation pour la production de sucre roux (sucre de cannes) en Afrique ou en Amérique latine, à l'instar des firmes mondiales du sucre.

Abstract: The process of economic liberalization engaged in the years four twenty ten in Algeria, has fostered the emergence of private sugar companies of brown sugar refining of importation. This caused a fast increase of the total capacity of production, because of a customs protection against the white sugar importation. These companies cope today with an intense international competition,

due to the power of market of the large firms, in particular those who supply brown sugar. This situation shows that the challenge for the Algerian sugar companies is their aptitude to control their raw material supplies. From where need for these companies for working out strategies of internationalization for the production of brown sugar (cane sugar) in Africa or Latin America, like the example of certain world firms of sugar.

* Maitre de conférences A, Université de Khemis-Miliana.

1. PROBLEMATIQUE ET DEMARCHE

La filière sucrière en Algérie est actuellement totalement dépendante du marché mondial (1), puisque la production de betterave sucrière a été suspendue en 1982 par l'Etat, en raison de plusieurs de plusieurs contraintes technico-économiques. La consommation de sucre par habitant est l'une des plus importantes dans le monde avec 36 Kg par an 2012 et une consommation totale d'environ 1,2 millions de tonnes. Dans le contexte des réformes économiques engagées à partir de 1993, les raffineries sucrières publiques ont été privatisées (il s'agit des raffineries de l'Enasucré - entreprise publique ayant produit du sucre de betterave entre 1966 et 1982 et raffiner du sucre roux d'importation depuis 1970-) et d'autres relevant de l'investissement privé ont été mises en service à partir de 2002 (raffineries de Cevital). La demande locale a été totalement satisfaite et le surplus de production est destiné à l'exportation. Le pays est devenu ainsi un pôle régional en matière de raffinage de sucre roux, sachant que cette matière première est importée. L'objectif de cet article est d'apporter un éclairage sur l'essor actuel de l'industrie sucrière algérienne, ainsi que sur les contraintes à son développement futur. Il s'agit de s'interroger notamment sur l'environnement concurrentiel qui caractérise cette industrie, en partant de l'hypothèse que le contexte interne lui est favorable, mais que son avenir est compromis à cause de la concurrence internationale.

La réflexion que nous proposons dans cet article s'appuie sur le modèle des cinq forces de la concurrence (Porter, 1979) (2) et ce d'une part pour mettre en évidence l'intensité concurrentielle et d'autre part pour détecter d'éventuelles forces et éléments stratégiques qui peuvent procurer à cette industrie un avantage concurrentiel. Cette approche a été enrichie dans le cadre de ce travail en présentant d'abord le contexte institutionnel pour montrer particulièrement quel rôle joue l'Etat dans la régulation du marché.

(1) Boukella M, 1999. Les industries agro-alimentaires en Algérie » : politiques, structures et performances depuis l'indépendance. Cahiers options Méditerranéennes – CIHEAM/CREAD volume 19.

(2) Porter M., 1979. How competitive forces shape strategy. Harvard Business Review.

«Le modèle des cinq forces de Porter » est utilisé pour analyser la structure concurrentielle d'une industrie. C'est un outil d'analyse stratégique privilégié qui permet d'examiner les forces majeures qu'exerce la concurrence à travers le comportement des principaux acteurs qui sont les fournisseurs, les clients, les concurrents, les nouveaux entrants et les produits de substitution, et aux quels en ajoute souvent l'Etat.

Cet article est articulé autour de deux parties :

- la première aborde l'environnement concurrentiel de l'industrie algérienne du sucre,
- et la deuxième discute des principaux résultats obtenus.

2. RESULTATS

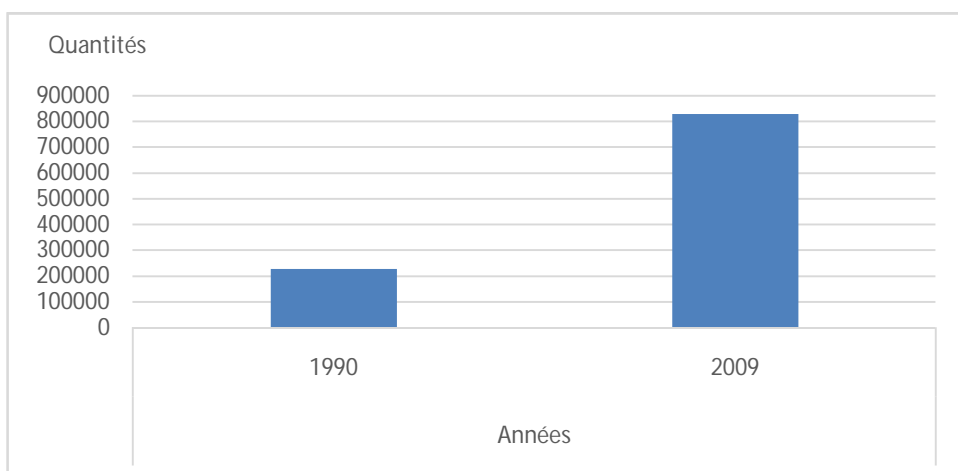
2.1. Le contexte institutionnel : le rôle régulateur de l'Etat

2.1.1. Protection de la production nationale

Les importations de sucre roux ont connues un accroissement considérable, en raison de la croissance de l'industrie de raffinage (voir graphes 1 et 2). Mais les importations de sucre blanc ont également enregistrées une augmentation remarquable, suite à l'application de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européen (UE).

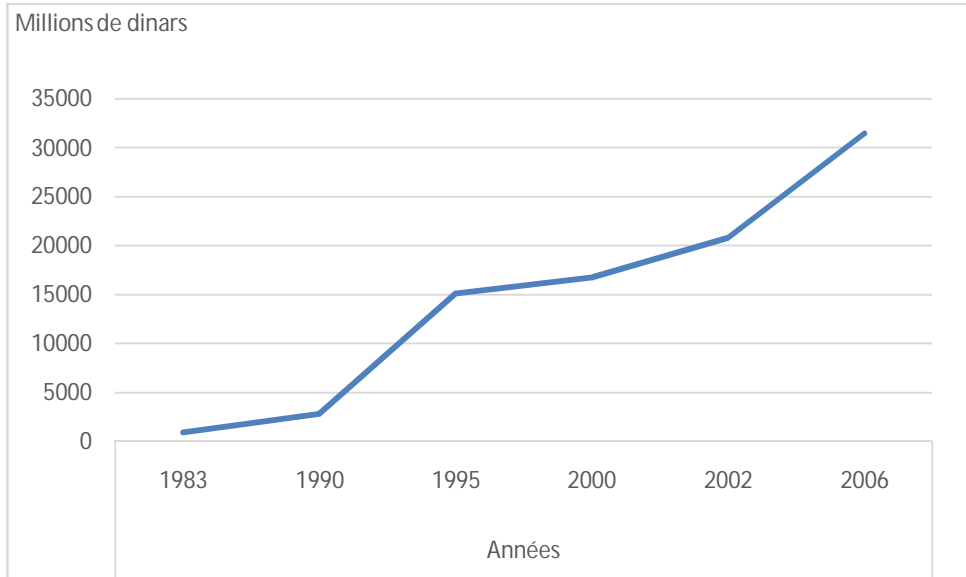
Graphe 1 : Evolution de la quantité de sucre roux transformée en Algérie entre 1990 et

2009 (en tonnes)



Source : Elaboré par nous-mêmes

Graphe 2 : Evolution de la facture des importations algériennes de sucre (en millions de dinars algériens)

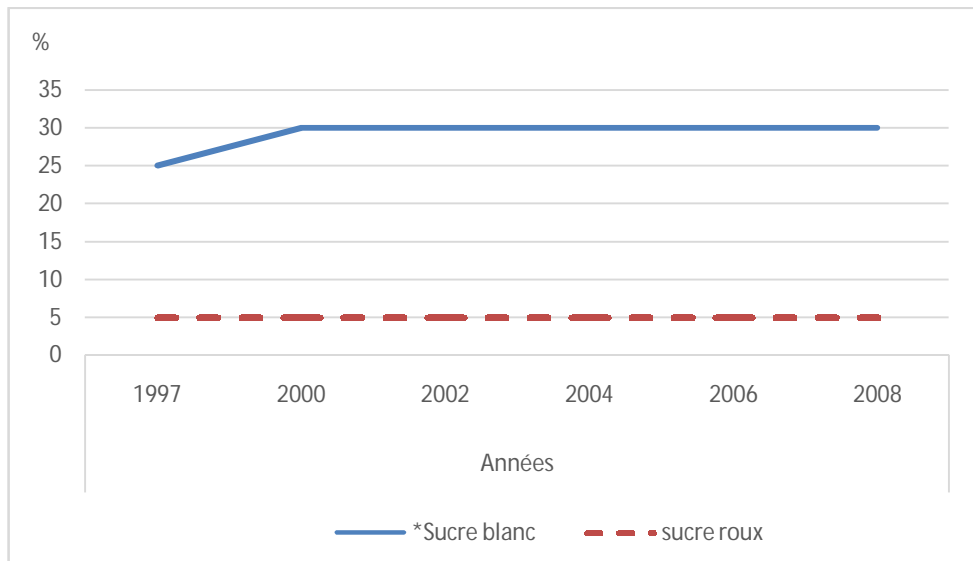


Source : Office Nationale des Statistiques

La politique des pouvoirs publics visant la protection de l'industrie sucrière nationale, se traduit par :

- une taxation des importations de sucre blanc à un taux largement supérieur à celui appliqué au sucre roux (voir graphe 3),
- des tarifs douaniers à l'importation de sucre blanc (hors accord avec l'UE) qui sont restés relativement élevés, alors que ceux relatifs à l'importation de sucre roux montrent une tendance à la diminution.

Graph 3 : Evolution des barrières douanières à l'importation de sucre en Algérie entre 2000 et 2010 (en %)



* : Hors Accord d'association Algérie-UE.

Source: Ministère du commerce

Cependant, la volonté de l'Etat de se diriger vers le libre échange, représente une sérieuse menace pour cette industrie. L'Accord d'association « Algérie-UE » et le projet d'adhésion à l'OMC en témoignent.

2.1.2. Les engagements vis-à-vis de l'UE

L'application de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'UE a commencé à partir du 1^{er} septembre 2005. Il stipule l'entrée sur le marché algérien d'un contingent de 150 000 tonnes de sucre blanc par an d'origine européenne, exonérées de taxes douanières. Cet accord entre dans la perspective d'une zone de libre échange à l'horizon 2020.

Face à cette nouvelle situation, l'entreprise Cevital (3) a fait recours à l'achat d'une partie de ce contingent, en justifiant cette action par le fait de vouloir contrer d'éventuelles opérations de dumping (vente de sucre blanc –produit fini- au même prix que le sucre roux qui est une matière première soumise à 5% de droits de douanes).

Pour le moment, cet accord a plutôt des conséquences négatives sur le marché sucrier algérien (Achabou, 2007) (4) :

- absence de réciprocité dans les relations commerciales en termes de quotas de produits. Ceci est induit par les barrières tarifaires puisque l'UE applique au sucre algérien une taxe spécifique de 400 euros par tonne. A cela s'ajoute des barrières non tarifaires (par exemple la teneur en sucre des confitures de produits tropicaux exportés vers l'UE ne doit pas dépasser 13%).

- dépassement du quota fixé au préalable puisqu'en 2005 environ 220 000 tonnes de sucre blanc ont été importées en l'espace de quelques jours, soit 70 000 tonnes de plus.

- l'utilisation par l'UE du système FIFO comme moyen d'attribution des contingents, a eu des conséquences négatives sur le marché algérien. Ainsi, l'engouement des importateurs algériens vers le marché européen, s'est traduit en 2005 par une augmentation de 30% des prix

du sucre à l'importation et ce en moins d'une semaine (Le Point Economique, 2006b) (5).

- concentration des quantités importées entre les mains d'un nombre réduit d'opérateurs, ce qui encourage la spéculation et donc l'augmentation des prix sur le marché local.

2.1.3. Les exigences d'adhésion à l'OMC

Dans la perspective de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Etat a adopté en 2007 une loi interdisant aux entreprises de disposer de plus de 45% du marché. L'entreprise Cevital fait exception à cette règle puisqu'elle dispose actuellement d'environ 60% du marché, conformément à une dérogation accordée par les pouvoirs publics réglementaire ou celles qui peuvent justifier qu'elles ont notamment pour

(3) Cheriet F, Tozanli S, 2010. L'agrobusiness en méditerranée : tendances actuelles et perspectives, cahiers du CREAD, Alger.

(4) Achabou M A, 2007. Mise en application de l'accord d'association UE-Algérie : les conséquences sur l'industrie sucrière algérienne. Barcelone : Conférence méditerranéenne sur l'agro-alimentaire du 23 au 25 avril.

(5) Point éco, 2006b. Controverse autour du sucre : Fini ou demi fini, telle est la question. Strasbourg : CCI.

effet d'améliorer aux concentrations d'entreprises qui résultent de l'application d'un texte législatif ou leur compétitivité ou de développer l'emploi ou de permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de consolider leur position concurrentielle.

Dans la même perspective l'Etat à promulguer une loi qui a servis à l'installation en 2008 d'un Conseil de la concurrence, dont la mission est l'organisation du contrôle pour la lutte contre les monopoles.

Face à cette réglementation qui encourage la concurrence sur le marché local, Cevital a dû renforcer sa stratégie d'exportation pour écouler le surplus de sa production.

L'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC, pourrait aboutir à une levée totale de la taxe douanière sur les importations de sucre blanc, ce qui représente une menace pour l'industrie sucrière algérienne, même si elle utilise un sucre roux exonéré à l'importation.

2.2. Le contexte structurel : le défi de la concurrence selon le « modèle des cinq forces de Porter »

2.2.1. Les concurrents

La privatisation de l'Enasucré en 2007 au profit d'investisseurs privés locaux, a donné lieu à trois entreprises privées de raffinage de sucre d'une capacité de transformation de 330 T/jour et 99 000 T/an chacune : d'une part "Ram Sucre" à Mostaganem et "Rassila Sucre" à Sidi-Lakhdar qui font partie de la filiale « Ouest Import » du « Groupe Berrahal » ; et d'autre part « Sorasucré » à Guelma faisant partie du « Groupe Pro Lipid ». Par ailleurs, le mouvement de libéralisation de l'économie algérienne à partir de 1993, a favorisé la création en 1998 du groupe privé Cevital qui réalise le raffinage du sucre roux par deux raffineries : l'une installée en 2002 d'une capacité de transformation de 1 600 T/jour, et l'autre installée en 2008 d'une capacité de transformation de 3000 T/jour ; soit au total 4 600 T/jour et environ 1.5 millions de tonnes par an. Cette entreprise satisfait l'essentiel des besoins du marché local et d'exporter une quantité limitée vers des pays du Maghreb et certains pays d'Afrique.

L'émergence de Cevital et son développement, s'expliquent par la politique protectionniste de l'Etat ainsi que par les opportunités offertes par le marché local. On peut citer : l'environnement concurrentiel favorable, puisque l'ENASucré était en grosses difficultés ; l'importance de la

demande ; et le faible pouvoir de négociation des clients (entreprises de petite taille représentant seulement 30% de la demande nationale) (Achabou, 2007) (6). D'où la performance de cette entreprise dont les leviers peuvent être résumés par : l'utilisation d'une technologie moderne, le recours à des ressources humaines qualifiées, et l'application de stratégies de concentration et de diversification puisque cette entreprise dispose de onze filiales auxquelles s'ajoute l'activité d'importation de sucre blanc.

2.2.2. Les nouveaux entrants

La croissance de l'industrie de raffinage de sucre se poursuit aujourd'hui, avec des projets d'installation de raffineries de sucre privées. Ainsi, deux projets de raffineries sont en cours de réalisation : l'une à Blida par le groupe agro-alimentaire algérien « La Belle » et ce en partenariat avec l'entreprise sucrière française « Cristal Union », il permettra la production de 350 000 T de sucre par an ; l'autre à Oran par le « Groupe Berrahal ».

« La Belle » et « Groupe Berrahal » viendraient donc concurrencer les entreprises déjà existantes, mais à l'instar de Cevital, elles sont appelées à conquérir le marché mondial. Ce dernier est caractérisé par une concurrence qui a tendance à s'intensifier, en raison de l'orientation vers la libéralisation de la filière mondiale du sucre (Pouch, 2005) (7).

2.2.3. Les fournisseurs

Parmi les plus grandes entreprises productrices de sucre à l'échelle mondiale, on trouve surtout des firmes européennes : le leader mondial SUDZUCKER (Allemagne), ASSOCIATED BRITISH FOODS (Royaume-Uni), EUROSUGAR (France/Allemagne), TEREOS (France). Dans l'objectif de compenser les pertes induites par la réforme du régime sucrier de l'UE, certaines de ces firmes se sont lancées ces dernières années dans un processus de rachat d'entreprises sucrières situées dans les pays producteurs de sucre de canne. Ces acquisitions leur permettent d'augmenter leurs capacités de production et de s'introduire sur des marchés fortement compétitifs notamment celui du Brésil (Benzohra, 2010) (8).

(6) op.cit.

Face à « Ram Sucre », « Rassila Sucre » et « Sorasucré », ainsi que les importateurs privés de sucre blanc, Cevital s'impose comme leader du marché sucrier local.

En raison de cette stratégie, le marché mondial du sucre est de plus en plus contrôlé par un nombre réduit de firmes multinationales. Cette situation confère un grand pouvoir aux entreprises

productrices de la matière première (sucre roux), face à celles qui en font le raffinage pour la production du produit fini (sucre blanc) comme c'est le cas des entreprises sucrières en Algérie.

2.2.4. Les clients

Les entreprises utilisatrices de sucre en Algérie reprochent au Groupe Cevital de contrôler les prix du sucre et parlent d'abus de position dominante. En outre, ils réclament en permanence la suppression des 30% de droits de douane appliqués aux importations de sucre blanc qu'ils considèrent comme une matière première dans leurs activités (Le Point économique, 2006a) (9).

En effet, la réglementation algérienne en matière de taxation des importations, se base sur la nature du produit et non pas sur son utilisation. 5% de droits de douanes pour les matières premières (c'est le cas du sucre roux), 15% pour les produits semi-finis et 30% pour les produits finis (c'est le cas du sucre blanc).

Afin de renforcer leur pouvoir, certaines entreprises de la deuxième transformation (utilisatrices de sucre) se sont organisées en lobbies. Le plus important est l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB). Le marché des boissons est en situation d'oligopole puisque trois entreprises se partagent 60% du marché. Il s'agit de Coca-cola (24%), Pepsi-cola (20%), et Hamoud Boualem (16%) (Boidin, 2005) (10). En revanche, ces entreprises ne consomment que 8% de la demande nationale de sucre.

(7) Pouch T, 2005. Mutation sur le marché mondial du sucre. Chambres d'agriculture.

(8) Benzohra B, Bencharif A, Boukella M, 2010. La filière mondiale des édulcorants : une introduction. Cahiers Agricultures 19 : 210-219.

(9) Point éco, 2006a. Issad Rebrab, P-DG de Cevital : "Nous allons faire passer le pays du stade d'importateur de sucre à celui d'exportateur". Strasbourg : CCI.

(10) Boidin M, Abtroun A, 2005. Etude de la filière boissons. Alger : Euro Développement Pme.

2.2.5. Les produits de substitution

L'industrie agro-alimentaire en Algérie fait souvent recours à l'utilisation massive des édulcorants de substitution, c'est notamment le cas de la fabrication de boissons lorsque le prix du sucre augmente fortement comme c'est le cas en 2005 et 2007. Cependant,

l'exploitation de ces produits est négligeable par rapport au sucre, en raison de la réglementation algérienne en vigueur (11) qui limite leur utilisation.

Cette réglementation autorise l'utilisation de quatre types d'édulcorants qui sont importés et dont l'emploi obéit à des doses maximales précises et dans des produits bien déterminés. Il s'agit des édulcorants suivants :

- les polyols (sorbitol, mannitol, isomalt, maltitol, lactitol et xilitol),
- l'acésulfame de potassium,
- l'aspartame,
- et la saccharine (et ses sels de sodium, de potassium et de calcium).

Les premiers sont utilisés dans la confiserie et la fabrication des desserts, alors que l'utilisation des autres est permise principalement dans la confiserie ainsi que dans la fabrication des desserts et des boissons (alcoolisées et non alcoolisées).

3. DISCUSSION

L'essor actuel de l'industrie de raffinage du sucre en Algérie s'explique par le mouvement de privatisation qui a touché cette filière et l'importance du rôle régulateur de l'Etat, grâce notamment à la taxation des importations de sucre blanc. Mais cette activité de raffinage du sucre fait face à deux principales contraintes :

- l'ouverture progressive du marché (application de l'Accord d'association "Algérie-UE" et projet d'adhésion à l'OMC),
- et la dépendance totale des entreprises sucrières vis-à-vis du marché mondial en matière d'approvisionnement en matière première.

(11) Journal Officiel N°94 du 19/12/1999

L'analyse des forces de la concurrence, a permis de déduire que la principale pression concurrentielle à pour origine le pouvoir de négociation des fournisseurs en sucre roux.

Selon Porter (1997) (12) toute tentative d'élaboration d'une stratégie globale doit émaner d'une compréhension de la nature de la compétition internationale. Il ajoute que les entreprises désirant de s'adapter à leur environnement, doivent suivre les changements technologiques, législatifs, etc. Pour cela, elles doivent acquérir des ressources stratégiques leur permettant de maintenir ou obtenir un avantage concurrentiel durable. Selon Ingham (1995) (13) l'avantage concurrentiel est basé sur les ressources et compétences de l'entreprise. Or, les entreprises sucrières en Algérie profitent dans leur gestion de paramètres externes, représentés par des variables institutionnelles (notamment la protection douanière).

Dans un tel contexte, il nous semble que l'industrie sucrière algérienne tend à évoluer vers une logique qui se dessine progressivement, et qui est basée sur les données suivantes :

- dans plusieurs pays de la méditerranée et notamment la rive Sud (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Syrie), il existe une tendance à la privatisation de l'industrie sucrière et à l'investissement dans des raffineries de sucre roux de grandes capacités. Ces capacités dépassent les besoins locaux, offrant la possibilité d'exporter (c'est actuellement le cas de l'Algérie, la Tunisie et la Syrie), contribuant ainsi à la formation d'une importante demande en sucre roux.

(12) Porter M, eds, 1997. L'analyse concurrentielle. Paris : Dunod.

(13) Ingham M, eds, 1995. Management stratégique et compétitivité. Paris : De Boeck Université.

(14) Schweitzer C, 2006. Conversion of a sugar factory into a bioethanol plant. Zuckerindustrie 131: 186-189.

- dans la rive Nord, parmi les conséquences de la réforme de l'Organisation commune du marché du sucre dans l'UE, il y a la baisse de la production de sucre en raison de la réduction des subventions à l'exportation. En parallèle, on assiste à une reconversion partielle de l'industrie sucrière vers la production de bioéthanol à partir de la betterave sucrière (**Schweitzer**, 2006) (14). En outre, cette réforme a incité des entreprises sucrières européennes

à s'installer au Brésil et en Afrique où la production de sucre est compétitive (Benzohra, 2010) (15).

Ces entreprises tendent à contrôler la matière première (la canne à sucre) et donc la production de sucre roux qu'elles peuvent exporter vers l'Europe et d'autres pays du Sud de la méditerranée comme l'Algérie.

- face à une concurrence qui s'intensifie au Maghreb et dans la méditerranée, et en absence d'une politique protectionniste suffisante, les raffineries de sucre en Algérie auront deux alternatives pour assurer un débouché à leur surplus de production et pérenniser ainsi leur activité :

* soit élargir leurs exportations de sucre, ce qui exige une capacité à concurrencer les autres

entreprises sucrières sur le marché mondial,

* soit approvisionner le marché européen en bioéthanol produit à partir du sucre, ce qui nécessite une maîtrise techno-économique et des investissements importants,

Or, ces deux alternatives semblent être difficiles à concrétiser, du moins à court et moyen terme.

4. CONCLUSION

La croissance de l'industrie de raffinage du sucre roux d'importation en Algérie, est caractérisée par une politique protectionniste de l'Etat. Ceci montre que les entreprises sucrières locales ne disposent pas encore de stratégies basées sur leurs ressources et compétences, vue la contrainte

(15) op.cit.

majeure représentée par le pouvoir de négociation des grandes firmes en matière d'approvisionnement en sucre roux. Ainsi, ces entreprises sont menacées d'être à long terme sous le contrôle des puissantes firmes multinationales du sucre, s'ils n'acquièrent pas des stratégies d'internationalisation pour produire la matière première nécessaire à leurs activités.

BIBLIOGRAPHIE

- Achabou M A, 2007. Mise en application de l'accord d'association UE-Algérie : les conséquences sur l'industrie sucrière algérienne. Barcelone : Conférence méditerranéenne sur l'agro-alimentaire du 23 au 25 avril.
- Benzohra B, Bencharif A, Boukella M, 2010. La filière mondiale des édulcorants : une introduction. Cahiers Agricultures 19 : 210-219.
- Boidin M, Abtroun A, 2005. Etude de la filière boissons. Alger : Euro Développement Pme.
- Boukella M, 1999. Les industries agro-alimentaires en Algérie » : politiques, structures et performances depuis l'indépendance. Cahiers options Méditerranéennes –CIHEAM/CREAD volume 19.
- Cheriet F, Tozanli S, 2010. L'agrobusiness en méditerranée : tendances actuelles et perspectives, cahiers du CREAD, Alger.
- Ingham M, eds, 1995. Management stratégique et compétitivité. Paris : De Boeck Université.
- Porter M., 1979. How competitive forces shape strategy. Harvard Business Review.
- Porter M, eds, 1997. L'analyse concurrentielle. Paris : Dunod.
- Pouch T, 2005. Mutation sur le marché mondial du sucre. Chambres d'agriculture.
- Schweitzer C, 2006. Conversion of a sugar factory into a bioethanol plant. Zuckerindustrie 131: 186-189.
- Point éco, 2006a. Issad Rebrab, P-DG de Cevital : "Nous allons faire passer le pays du stade d'importateur de sucre à celui d'exportateur". Strasbourg : CCI.
- Point éco, 2006b. Controverse autour du sucre : Fini ou demi fini, telle est la question. Strasbourg : CCI.
- Ministère du commerce.
- Office Nationale des Statistiques (ONS).
- Journal Officiel N°94 du 19/12/1999.

